



DIM-ED

**DEPARTEMENT DE LA
MEURTHE-ET-MOSELLE**

**MAIRIE DE
DOMMARTIN-SOUS-AMANCE**

Arrêté n°DA24015AP

Portant sur l'application d'un régime de priorité au carrefour : RD n° D37/CC

**MONSIEUR LE MAIRE DE DOMMARTIN-SOUS-AMANCE
LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE ET MOSELLE,**

VU le code de la route ;

VU le code général des collectivités territoriales notamment les articles L 3221-3 et L 3221-4 ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 et tous ses modificatifs sur la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 3ème partie - intersections et régimes de priorités) approuvée par l'arrêté interministériel modifié;

VU l'arrêté DIFAJE/ASS n°AS-1428MN21 du 22 juillet 2021, conférant délégation de signature à Madame Audrey BARDOT, Vice-Présidente déléguée aux infrastructures et aux mobilités ;

CONSIDÉRANT la nécessité, afin d'améliorer la sécurité des usagers, de modifier le régime de priorité au droit du carrefour formé par l'intersection de la RD n° D37 et d'une Voie Communale, sur le territoire de la commune de Dommartin-sous-Amance ;

SUR la demande du Service Territorial d'AMénagement Val de Lorraines en date du 11/07/2024 ;

SUR proposition de Madame la Directrice Générale des Services départementaux ;

ARRETE

Article 1er - A compter de la date de signature du présent arrêté, le régime de priorité qui s'impose au droit du carrefour indiqué s'effectue comme suit :

- Route prioritaire : la RD n° D37 au PR 0+180,
- Route sur laquelle s'impose une obligation de marquer un **"Stop"** : Voie Communale de Dommartin-sous-Amance, accès à "Le Piroué".

Article 2 - Sont abrogées toutes les dispositions prises par des arrêtés antérieurs.

Article 3 - La signalisation réglementaire sera mise en place par la régie du STAM Val de Lorraine.

Article 4 - Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- Madame la Directrice Générale des Services départementaux,
- Monsieur le Colonel commandant le groupement de Gendarmerie de Meurthe et Moselle,

Et adressé en copie à :

- Monsieur Maire de la commune de Dommartin-sous-Amance,
- Madame la Directrice des archives départementales,
- Monsieur le Directeur du SDIS de Meurthe et Moselle,
- Monsieur le Général commandant la RMD-EST.

NANCY, le 09 SEP. 2024

**LE MAIRE DE
DOMMARTIN-SOUS-AMANCE,**

Dominique MATHEY



**LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

Pour la Présidente du Conseil Départemental,
La Vice Présidente Déléguée

Audrey BARDOT

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'A. Bardot', is written below the printed name.